

Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 7 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 1^{er} Mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Thierry MAIRE-DU-POSET et Sébastien POPULAIRE qui représentait Jean-Marie SAILLARD et Denis BERTIN-GUYON.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT, Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE et Géraldine TISSOT-TRULLARD qui a donné pouvoir à Philippe ALPY.

• **Gouvernance, bureau, représentations et CAO du SMMO**

Le Président du SMMO,

Vu

- ✓ Les Statuts du SMMO : Article 8.1. – Composition du bureau syndical



Considérant

- ✓ La nécessité de mettre en cohérence le poste de Vice-Président en charge de l'aménagement Métabief – Morond et la désignation de Gérard DEQUE comme représentant de la CCLMHD à la place de Gaël MARANDIN

Propose

L'organisation de la gouvernance de cette manière :

- ✓ Composition Bureau du SMMO (10 membres) :
 - Président : Philippe ALPY
 - Vice Président : Jean-Marie SAILLARD
 - Vice-Présidente : Géraldine TISSOT-TRULLARD

Vice-Président.e ayant reçu délégation de signature du Président et représente le Président en cas d'empêchement

 - Vice-Présidents en charge du Projet Mont d'Or : Claude JACQUEMIN-VERGUET et Michel MOREL
 - Vice-Président en charge du site de Chauv-Neuve : François GUY
 - Vice-Président en charge du PPARME : Xavier BOIREAU
 - Vice-Président en charge de l'aménagement Métabief – Morond : Gérard DEQUE
 - Trésorier : Thierry MAIRE DU POSET
 - Trésorière adjoint (suppléance du trésorier en cas d'empêchement) : Florence ROGEBOZ

- ✓ Délégation de signature du Président du SMMO
 - Jean-Marie SAILLARD
 - Géraldine TISSOT-TRULLARD

- ✓ Représentations du SMMO
 - Comité Départemental du Tourisme : Jean-Marie SAILLARD
 - Office du Tourisme du Pays du Haut-Doubs : Géraldine TISSOT-TRULLARD

Extrait du registre des délibérations – 2023

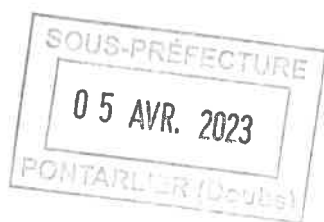
- ✓ Commission d'appel d'offre
 - Président : Philippe ALPY
 - Membres titulaires :
 - Jean-Marie SAILLARD
 - Géraldine TISSOT-TRULLARD
 - François GUY
 - Thierry MAIRE DU POSET
 - Claude JACQUEMIN-VERGUET
 - Membres suppléants :
 - Michel MOREL
 - Florence ROGEBOZ
 - Gérard DEQUE
 - Xavier BOIREAU
 - Claude DALLAVALLE

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Valider la composition du bureau du SMMO
- ✓ Valider les délégations de signature du Président
- ✓ Valider les représentations du SMMO au CDT et à l'OT
- ✓ Valider la composition de la CAO

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 7 Mars 2023
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 7 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 1^{er} Mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Florence ROGEBOSZ et Thierry MAIRE-DU-POSET et Sébastien POPULAIRE qui représentait Jean-Marie SAILLARD et Denis BERTIN-GUYON.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT, Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE et Géraldine TISSOT-TRULLARD qui a donné pouvoir à Philippe ALPY.

• **Ligne de trésorerie 2023**

Le Président du SMMO,

Considérant

- ✓ L'exercice 2023 qui s'annonce « tendu » au niveau trésorerie
- ✓ L'augmentation des coûts, de l'électricité, des matières premières, du transport, etc.
- ✓ Baisse du chiffre d'affaires hiver
- ✓ Les consultations effectuées

Propose

D'ouvrir une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

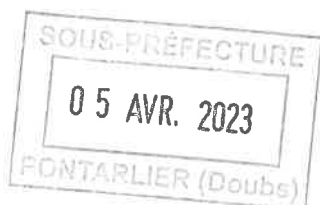
- ✓ Établissement : Caisse d'Épargne
- ✓ Montant maximum : 2 000 000 €
- ✓ Dates : du 19/04/2023 au 18/04/2024
- ✓ Taux : 2,89%
- ✓ Commission d'engagement : 2 000 €
- ✓ Commission de non-utilisation : 0,05%
- ✓ Facturation : trimestrielle

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Valider la proposition d'ouverture de cette ligne de trésorerie afin de sécuriser les capacités de paiements du SMMO sur pendant 1 an.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 7 Mars 2023
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 7 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 1er Mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Philippe ALPY,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Florence ROGEOZ et Thierry MAIRE-DU-POSET et Sébastien POPULAIRE qui représentait Jean-Marie SAILLARD et Denis BERTIN-GUYON.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT, Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir a Claude DALLAVALLE et Géraldine TISSOT-TRULLARD qui a donné pouvoir à Philippe ALPY.

• **Projet Bâtiment Super Longevilles**

Le Président du SMMO,

Vu

- ✓ La délibération du 7 avril 2022 – validant le PAcT

Considérant

- ✓ Le cadrage du projet validé dans le PAcT
- ✓ La nécessité de déposer le permis au 1er trimestre 2023, pour une réalisation des travaux été/automne 2023
- ✓ La présentation de l'esquisse aux élus des Longevilles – Mont d'Or le 8/11/2022
- ✓ L'intégration des observations dans l'avant-projet présenté dans le permis de construire
- ✓ Estimatif de l'avant-projet
 - o Projet global : 380 000 €
 - o Financement : 80% convention CD25

Propose

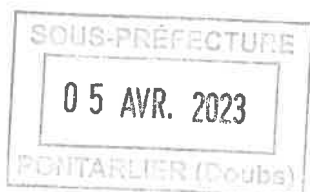
- ✓ Valider l'avant-projet
- ✓ Donner Mandat à Sylvain AUTHIER - Chef des pistes pour aller présenter le projet aux élus des Longevilles – Mont d'Or, si besoin
- ✓ Autoriser le Président à déposer le permis de construire
- ✓ Donner délégation de signature au Directeur Adjoint pour la signature des documents du permis

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Valider toutes les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 7 Mars 2023
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO

Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8, place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 7 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 1^{er} Mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Thierry MAIRE-DU-POSET et Sébastien POPULAIRE qui représentait Jean-Marie SAILLARD et Denis BERTIN-GUYON.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT, Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir a Claude DALLAVALLE et Géraldine TISSOT-TRULLARD qui a donné pouvoir à Philippe ALPY.

• **Tarifs forfaits hiver 2023-2024 (1/2)**

Le Président du SMMO,

Considérant

- ✓ La grille tarifaire de la saison 2022-2023
- ✓ Les augmentations de coûts passées et prévues
- ✓ Le benchmark des stations voisines ou comparables
- ✓ Le Magic Pass 7 et la nécessité d'informer nos clients de nos tarifs saison en même temps que la mise en vente du MP7 (15/03/2023)



Propose

- ✓ La grille tarifaire

Famille de titre	Forfaits	Tarifs 2023/2024 à valider	Précisions et conditions	Comparaison N-1		
				Tarifs TTC 2022-2023	€ / N-1	% / N-1
Groupes tarifaires	Tarif Normal/Adulte : De 23 ans jusqu'à 64 ans inclus : Naissance de 1959 à 2000					
	Tarif Enfant : De 5 ans jusqu'à 15 ans inclus : Naissance de 2008 à 2018					
	Tarif Jeune : De 16 ans jusqu'à 22 ans inclus : Naissance de 2001 à 2007					
	Tarif Senior : de 65 ans à 84 ans inclus : Naissance de 1939 à 1958					
	Super Senior : à partir de 85 ans : Naissance de 1908 à 1938					
Enfants gratuits : de 0 à 4 ans inclus : Naissance de 2019 à 2024						
Saison	Saison Normal / Adulte	495,00 €	En vente à partir du 16/12/2023	455,00 €	40,00 €	8,8%
	Saison Senior/Jeune	445,00 €	En vente à partir du 16/12/2023	410,00 €	35,00 €	8,5%
	Saison Enfant	410,00 €	En vente à partir du 16/12/2023	365,00 €	45,00 €	12,3%
	Saison Promo Adulte	375,00 €	En vente du 16/11/2023 au 15/12/2023 inclus	345,00 €	30,00 €	8,7%
	Saison Promo Senior/Jeune	335,00 €	En vente du 16/11/2023 au 15/12/2023 inclus	310,00 €	25,00 €	8,1%
	Saison Promo Enfant	310,00 €	En vente du 16/11/2023 au 15/12/2023 inclus	275,00 €	35,00 €	12,7%
	Saison Super Promo Adulte	299,00 €	En vente du 16/10/2023 au 15/11/2023 inclus	275,00 €	24,00 €	8,7%
	Saison Super Promo Senior/ Jeune	269,00 €	En vente du 16/10/2023 au 15/11/2023 inclus	250,00 €	19,00 €	7,6%
	Saison Super Promo Enfant	249,00 €	En vente du 16/10/2023 au 15/11/2023 inclus	220,00 €	29,00 €	13,2%
	Saison Privilège Partenaires (Doit faire l'objet d'une convention de partenariat)	145,00 €	Licence ski club Mt-d'Or, Resto d'altitude, Moniteur de ski alpin ou moniteur membre d'une ES avec double agrément, revendeurs/CE	135,00 €	10,00 €	7,4%
Journée	1 Jour Adulte	33,00 €	à partir de 16 ans et jusqu'à 64 ans inclus	30,50 €	2,50 €	8,2%

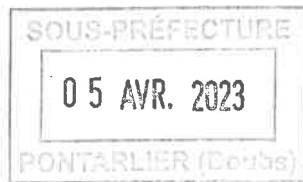
Extrait du registre des délibérations – 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Valider les groupes tarifaires présentés
- ✓ Valider la grille tarifaire pour l'hiver 2023-2024, pour les tarifs présentés dans le tableau
- ✓ Valider que pour les parents porteurs d'un forfait saison Magic Pass ou Métabief ayant des enfants de - de 6 ans (né.e en 2019), que le forfait journée soit offert en caisse, sur présentation des justificatifs : forfaits saison valable + carte d'identité (année de naissance)

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 7 Mars 2023
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014